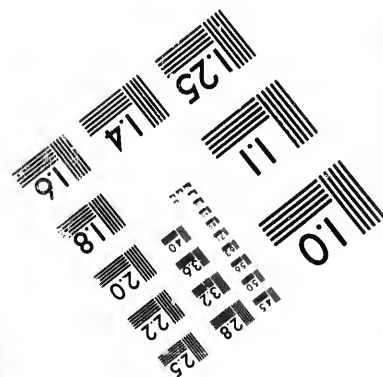
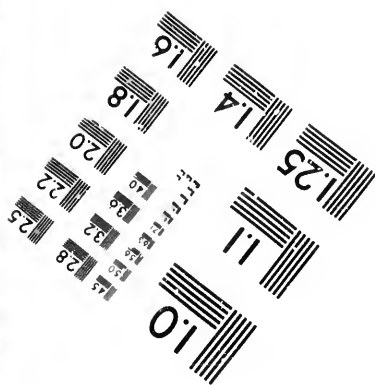
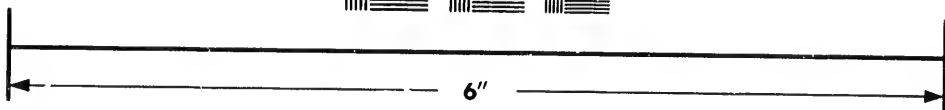
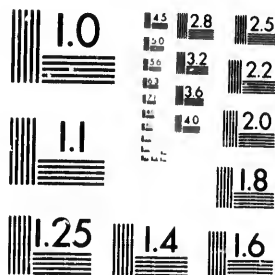


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

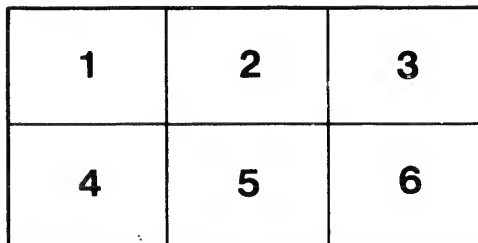
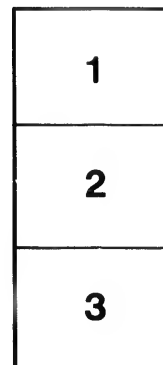
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
page

rata
o
elure,
à

r
J
i
t
j
U
c
n

c
l'
d
t
f
q
l
t
a
s
a
l
y
e
l
s
v
m
m
f
d
d
d
C
d

h
f
s
p

ELECTION

DU COMTÉ

NORTHUMBERLAND

AYANT promis à Mons. Panet de le faire paraître dans toute sa gloire, en exposant au public la manière libérale avec laquelle il s'est conduit dans la dernière élection au Comté Northumberland, et n'ayant pu faire imprimer dans aucun des papiers publics ce qui s'était passé à cette élection, (preuve convainquante de la liberté de la presse dans ce pays-ci)* je me suis déterminé à tenir ma promesse aux habitans du Comté en publiant en pamphlet, ce qui a été dit devant eux, pour leur faire voir que la conduite des candidats qu'ils ont si généreusement soutenus, doit être blâmée par toute personne qui pense juste.

En partant de Quebec pour me rendre à Ste. Anne, lieu désigné pour ouvrir le premier Poll, je crus nécessaire d'arrêter, avant la messe, à l'Ange Gardien, pour avoir occasion de me faire connaître des habitans et de leur parler. J'entrai dans le Presbytère où quelques personnes se trouvaient assemblées, et je leur lus l'adresse de Mons. Lee. Comme je finissais, Mons. Panet entra et me demanda si je prétendais soutenir ce qui était avancé dans cet écrit: je lui répondis que je pensais bien que le tout était vrai, car je croyais Mons. Lee trop gentilhomme pour mettre sa signature sur un papier qui contiendrait des faussetés. J'adressai alors la parole aux habitans, en leur disant que le Parlement avait été dissous plus promptement qu'on ne s'y attendait, qu'une élection générale ayant lieu, j'étais venu, par l'encouragement de plusieurs de mes amis, leur offrir mes services, et que comme propriétaire du Comté je me croyais particulièrement intéressé à le représenter et à faire tout ce qui était en mon pouvoir pour son amélioration et le bien être de ses habitans. Je leur fis observer que les anciens membres faisaient valoir beaucoup la cassation du Parlement en leur faveur, en l'attribuant à une cause qui pouvait ou ne pouvait pas être juste; ce que le temps prouverait; que pour moi je l'attribuais aux causes suivantes, la mort subite du Duc de Richmond qui malheureusement pour le bien du pays, n'avait pas été tout à fait en bonne intelligence avec la Chambre d'Assemblée, la nomination de Mons. le Juge Monk comme Président de la Province, contre lequel des accusations avaient été portées par le Parlement Provincial, et quantité d'autres raisons, qui, probablement bien pesées par le Gouverneur du Haut-Canada, l'avaient induit à dissoudre le Parlement, à la grande satisfaction de tous ceux qui désiraient retourner à la Chambre d'Assemblée, car c'é-

* Le Canadien, ce papier créé, nous dit-on, pour soutenir la liberté de la presse, a aussi refusé de publier ce rapport. Le propriétaire a bien fait d'avoir ramassé d'avance, avec un zèle tout à fait patriotique, 275 de souscription pour acheter de nouveaux caractères et du papier, car à présent on ne se ferait pas aisément à ses promesses.

taut un moyen puissant d'appuyer leurs prétentions à remplir cette charge : que j'étais bien loin d'approuver les cassations de Parlement, mais que dans le moment présent, j'étais disposé à croire que le Gouverneur du Haut-Canada n'avait pas voulu se mettre les mains dans de l'eau qui lui paraissait bouillie, étant bien content de résigner cet avantage en faveur du Comte Dalhousie, notre prochain Gouverneur : que cela était, je pensais bien, la plus forte cause de la cassation du Parlement : qu'au reste je leur donnais ceci comme matière d'opinion, qu'ils en penseraient ce qu'ils jugeraient à propos.

Mons. Panet se disculpa à sa manière des accusations portées contre lui dans l'adresse de Mons. Lee, et finit par proposer comme Candidat Mons. Frs. Huot (Cultivateur des plus respectables) en leur disant que ce n'était pas à lui petit morné de la ville, *expression heureuse pour un Candidat*, quoiqu'il eut une belle rédingote, de prétendre à avoir la préférence sur les habitans, que c'était aux habitans de se présenter et qu'ils ne devaient pas admettre des personnes de la ville : que lui, Mr. Panet, était prêt à se retirer, si je voulais en faire autant ; et qu'il considérait cette mesure comme la plus juste. Je pris la parole pour faire observer aux habitans que Mr. Panet cherchant à gagner leur confiance en les flattant ; mais que si on pouvait lire au fond de son cœur, on verrait bien que ce n'est pas la son opinion ; que pour moi, j'étais déterminé de leur parler franchement ; que je n'approuvais pas la nomination des habitans comme représentans à la Chambre d'Assemblée à moins qu'ils eussent de l'éducation ; et qu'ils fussent bien persuadés qu'en nommant des gens sans éducation pour les représenter, ils faisaient un tort considérable à leurs intérêts, vu qu'ils n'étaient pas capables de conduire des mesures utiles à leur pays, et qu'ils étaient forcés de se placer sous l'étendard de personnes qui les guidaient très souvent par un faux raisonnement : que je considérais la nomination des membres comme la chose la plus importante pour eux, et qu'ils prissent bien garde au choix qu'ils feraient de leurs représentans.*

Mr. Panet prit la parole et dit aux habitans qu'il ferait tout son possible, comme bon Canadien, pour rendre service à ses compatriotes, qu'il n'avait pas été en Angleterre pour se marier à une protestante, qu'il avait rendu plus de justice à son pays, en épousant une Canadienne qui était de notre religion, et qu'il espérait par cela même mériter leur confiance.—J'avoue que je fus si surpris, que je ne savais comment répondre à une sottise de cette nature ; mais étant parti de chez moi avec la ferme résolution de garder mon sang froid, je me contentai de dire que j'avais le bonheur d'être marié à une Anglaise, que je me glorifiais d'être allié à une nation aussi respectable, et que si c'était aux yeux de Mr. Panet, une des objections qu'il mettait contre moi pour devenir leur Représentant, je l'interprétais d'une manière bien différente, vu que mon épouse par sa fortune m'avait rendu plus indépendant et par conséquent plus qualifié pour les représenter ; au reste, que les représentans n'étaient

* J'ai été ensuite des plus mortifiés d'apprendre que les habitans, par l'insinuation malicieuse de Mr. Panet ou de ses employés, en faisant courir le bruit que j'avais dit qu'ils étaient des bêtes, aient été prédisposés contre moi, dès que au moins que cela n'a eu et n'aura aucun effet sur ceux qui ont assez de bon sens et de générosité pour faire une juste application des remarques que j'ai cru nécessaires.

pas à la Chambre pour y parler de religion, qu'ils y étaient pour faire des loix utiles au pays et à ses habitans catholiques et protestants; qu'il falloit un homme aussi peu délicat que Mr. Panet, pour faire la moindre réflexion sur le choix de mon épouse, et que sous peu il en rougirait de honte. Je finis par lire une lettre de recommandation que m'avait donnée Mr. Plamondon, l'avocat, et je fus des plus surpris d'entendre dire à Mr. Panet, tout en le traitant de son ami, que le caractère de Mr. Plamondon était bien connu, qu'on savait à quoi s'en tenir sur son compte, que je savais bien moi-même qu'il n'y avait pas de confiance à mettre en lui à moins que cela ne fût pour ses affaires de profession, * que dans cela il lui rendait toute la justice possible, mais que depuis 1810 on le connaissait. Je fis mon possible pour justifier mon ami Mr. Plamondon dans une attaque sur son caractère aussi vile que mal fondée, mais je ne pus rien dire sur le sous-entendu de 1810 ne sachant pas ce que cela signifiait.

Je sortis alors du Presbytère et je laissai Mr. Panet haranguer au milieu des habitans. C'est là que j'ai toute raison de supposer qu'il insinua que j'étais venu les insulter, en les traitant de bêtes, *expression très convenable à Mr. Panet, mais qui ne m'est jamais sortie de la bouche*, car il m'en firent des reproches sensibles à Ste. Anne. Je continuai ma route jusqu'à St. Joachim où j'entendis les vêpres, afin d'avoir l'occasion de voir d'avance les habitans de cette paroisse et de leur parler, ce que je fis à la sortie de l'église, mais je m'aperçus bientôt qu'ils étaient déjà tout prévenus contre moi, ce qui prouve que ce que m'écrivit le jour de la tenue du Poll, une des personnes les plus respectables de la paroisse, était bien fondé:—Il me paraît (disait-elle) que vous n'êtes pas ce Docteur favorisé du Clergé dont il a été parlé, cet hyver-ci dans les papiers publics. Je vous dis, tout bas, que l'on a fait circuler sourdement que vous n'aviez pas de religion.

Venons en maintenant à l'ouverture du Poll; ce n'est pas la partie la moins intéressante. Le Poll s'ouvrit à Ste. Anne à neuf heures du matin; et comme il y avoit beaucoup de monde, nous crûmes qu'il serait plus à propos de parler aux habitans à la porte de la maison, afin qu'ils pussent tous entendre et être satisfaits. Alors Mr. Doucet en peu de mots, leur offrit ses services, promettant de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour leur être utile. Aussitôt après, je leur adressai la parole de la manière suivante; autant que je puis m'en rappeler. Messieurs les Electeurs, une élection générale ayant lieu je crois de mon devoir comme propriétaire du Comté Northumberland et par cela même comme un des intéressés à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour l'amélioration de ce comté, je crois de mon devoir, dis-je, de vous offrir mes services pour vous représenter au prochain Parlement Provincial. Quoique les raisons qui se trouvent contre un de vos membres, Mr. Panet, vous aient déjà été exposées par mon ami Mr. Lee votre ancien représentant, qui a eu la bonté de me recommander à vos suffrages, il est nécessaire cependant que je vous explique moi-même ce qui est contenu dans cette adresse, en présence de Mr. Panet qui dit et affirme que tout est faux. La première chose reprochée à Mr. Panet est que, vous ayant promis à la dernière élection de soutenir vos droits avec fermeté, dans les accusations qui avaient été portées contre les Ju-

* Un des habitans fit observer à Mr. Panet alors, que ce n'était pas le plus chétif de la bande.

ges en Chef de la Province pour avoir voulu, sans le consentement de vos représentans, changer les loix coutumieres du pays, ce qui leur donnait un pouvoir législatif, il a abandonné ces accusations dans un temps où il s'agissait de les soutenir. Il m'est impossible de dire, messieurs les électeurs, si Mr. Panet vous a promis cela ou non, car je n'étais pas présent; vous devez vous rappeler de ses promesses; mais je puis vous assurer, comme vous dit fort bien Mr. Lee, que Mr. Panet a abandonné ces accusations et a voté contre, car j'étais présent aux discussions qui ont eu lieu et je l'ai entendu de mes propres oreilles appeler à l'ordre Mr. Stuart qui alors conduisait cette mesure. Mr. Panet vous a donc trompé et par cela même ne doit plus mériter votre confiance. Permettez-moi de vous faire observer, maintenant, Mess. les électeurs, que Mr. Panet en abandonnant cette question, a abandonné un des points les plus intéressans de la constitution sous laquelle vous vivez, celui de porter vos plaintes à la Mère Patrie, lorsque vous vous croyez lésés par des personnes que leur rang trop élevé dans ce pays-ci met à l'abri des réprimandes ou punitions nécessaires, si toute fois vous vous plaignez avec droit. Mr. Lagueux son collègue qui ne prétend pas à autant de talens que Mr. Panet, mais qui est un citoyen respectable, vous dira, que tout ce que je viens de vous dire est vrai, que lui, Mr. Lagueux a été ferme dans cette question des plus intéressantes et qu'il mérite en cette occasion votre reconnaissance.—Mr. Panet, comme vous dit encore Mr. Lee, a parlé dans la Chambre d'Assemblée contre les hommes en places, contre les pensions et contre les hommes à paye; et lorsque la pension de sa mère, au montant de £300 par année est venue sur le tapis, il s'est tranquillement retiré; il a donc, par cela même, voté pour la pension de sa mère, chose très naturelle, mais qui certainement était contre le principe qu'il voulait soutenir, puisqu'il avait parlé contre tous ceux qui avaient des places et des payes ou qui voulaient en avoir. Mr. Lee vous dit de plus, que Mr. Panet a voté £1000 pour l'Orateur, certainement, il les a votés, et de plus ces mêmes £1000 ont été, je crois bien, une des causes de l'abandon de ce droit d'accusations si utile à vos intérêts que Mr. Panet s'était engagé de soutenir; * qu'en conséquence il a manqué à sa parole. Je croirais ennuier le public si je rapportais tout ce qui s'est dit, en outre les habitans ne paraissant pas disposés à m'écouter, je fus obligé de terminer mon discours bien avant de leur avoir dit tout ce que je prévoyais pouvoir leur être utile; mais comme il paraissent plus enclins à écouter Mr. Panet,

* Mr. Papineau l'Orateur d'alors, et je puis dire avec satisfaction, le présent Orateur, voudra bien excuser la liberté que j'ai pris de vouloir peut-être mal interpréter ses vues politiques ainsi que celles de ceux qui ont soutenu cette mesure, mais il me parut extraordinaire, et je crois que ce fut à peu près l'opinion générale, que l'on eût tout à coup abandonné des accusations qui, l'année précédente, paraissaient les plus justes, et cela au même instant que les £1000 furent accordés.

Je crois, malgré tout, qu'il est nécessaire de fermer les yeux sur ce qui s'est passé, *experientia docet*, et comme je ne connais personne plus qualifiée que Mr. Papineau pour être Orateur, je souhaite de tout mon cœur qu'il continue à occuper cette place honorable et qu'il puisse mériter plus que jamais la confiance publique: ses talens et ses connaissances sont utiles à ses compatriotes, et nous ne devons pas oublier qu'il est de la nature humaine.

je finis en les assurant qu'il m'inquiétait fort peu d'être leur représentant, qu'ils devaient bien savoir que je n'y gagnais rien, que je me faisais, très probablement, un grand nombre d'ennemis, et que je ne voyais pas pour quoi ils paraissaient d'avance déterminés d'opposer, ou même d'insulter une personne qui venait généreusement leur offrir ses services ; que je me croyais aussi bon Canadien qu'aucun des anciens membres, que mon caractère était parfaitement connu de ces messieurs, et de tous mes compatriotes, que l'on ne pouvait pas donner à entendre que j'étais envoyé ici de la part du gouvernement, car ni moi ni ma famille n'avions jamais été favorisés de ce côté là que dans toutes les nominations qui avaient eu lieu dernièrement nous n'avions seulement pas été jugés dignes d'occuper la chétive place de Commissaire, quoique comme propriétaires du comté, nous pensions être plus intéressés que personne à y faire ouvrir les communications les plus avantageuses : que mon frère avait proposé au Gouverneur Sir John Coape Sherbrook d'ouvrir un chemin de communication depuis les dernières habitations de la Baye St. Paul à aller à celles de la Malbaye, qu'il ne demandait pour récompense de ses travaux, qui lui auraient coûté au moins \$500, qu'une pointe de terre appartenant à la couronne qui se trouvait depuis la Seigneurie du Gouffre à joindre la partie N. E. de sa Seigneurie, ce qui ne valait pas en réalité \$50 et que sur le rapport des commissaires le gouvernement les lui avait refusé; cette communication étant trouvée des plus inutiles.

Que je ne leur en dirais pas d'avantage, comme ils paraissaient déjà fatigués ; que je cédaï à Mr. Panet le privilège de leur dire plus de vérités, étant convaincu, par leur conduite, qu'ils plaçaient bien peu de confiance en ce que je leur disais, ayant été d'avance tous prédisposés contre moi, que je ne m'attendais pas à un grand support des habitans de la Côte de Beauport mais que j'étais certain d'un parti nombreux de l'autre bord des Caps, qui me connaissait et par conséquent qui pouvait mieux apprécier les sacrifices que je faisais pour le servir. Mr. Panet prit alors la parole et leur adressa son discours de la manière suivante : Messieurs les Electeurs, je tiens dans ma main un papier publié par Mr. Lee et soutenu par le Dr. Laterrière qui me représente à vos yeux comme un traître à mon pays pour avoir abandonné vos droits les plus sacrés. Eh bien, Messieurs les Electeurs, je dis que tout cela est faux, je le répète encore, ce sont des mensonges qui vous ont été transmis pour me faire paraître comme l'être le plus méprisable que la terre ait jamais produit ; mais avant que d'entrer en discussion, voyons par qui le Dr. Laterrière est recommandé : par qui ? Messieurs les Electeurs, par Mr. Lee, un homme sans caractère, que vous avez déjà chassé, qui a voulu renverser notre religion et qui plus est un Francmaçon !! Le Dr. Laterrière est aussi Francmaçon.—Vous ne savez peut-être pas ce que c'est que les Francmaçons Messieurs les Electeurs, ce sont ces gens qui se promènent dans les rues de la ville avec des tabliers où il est peint des bebelles, de petits marteaux, des soleils, des lunes &c. &c. Il ont aussi de ces grandes bandes rouges ; vous les avez peut-être vus quelquefois faire la procession ? mais ce n'est pas la procession de la Fête-Dieu (grands applaudissemens avec les cris on ne veut point de Francmaçons) Par qui a-t-il été encore recommandé ? Par Mr. Plamondon un homme que nous connaissons tous, Messieurs les Electeurs, en matière politique, et de plus un Francmaçon !! Maintenant pour revenir aux accusations portées contre moi dans la lettre de Mr. Lee que je tiens dans ma

main, il vous dit que j'ai abandonné les accusations portées contre les Juges, et que j'ai voté contre: je vous assure Mrs. les Electeurs, que je n'étais pas repréentant lorsque ces accusations ont été portées contre les Juges en Chef de la Province, et par conséquent c'est un mensonge que de dire que j'ai voté contre. * On vous dit que j'ai parlé contre les hommes en places, contre les pensions et les payes: oui certainement Mrs. et je le ferai encore; on vous dit ensuite que j'ai voté £200 à ma mère; cela n'est pas vrai, car il existe une règle à la Chambre d'Assemblée qui empêche toutes personnes intéressées de se trouver présentes à aucun vote qui pourrait compromettre leurs sentimens.—Ce n'est pas moi, Messieurs les Electeurs, qui ai voté cela à ma mère, c'est toute la Chambre d'Assemblée, en reconnaissance des grands services rendus par mon père pendant vingt longues années, et je crois que vous l'avez connu assez, Messieurs les Electeurs, pour avouer qu'il les a bien mérités. * Quant à la somme de £300 voté à mon beau-frère Mr. Thomas Tachereau, c'est du consentement de toute la Chambre, et en outre c'est une situation qui lui est donnée par le Gouvernement. Quant au reste des sommes mentionnées, cela a été fait par l'opinion de toute la Chambre, et je vous laisse à juger si j'ai mal fait de m'y conformer. Je ne puis pas passer sous silence cependant les £2000 votés pour le District de Gaspé. Comment, Mrs. les Electeurs, pouvais-je objecter aux demandes d'une population considérable qui possède des biens sans en avoir de titres, et exposée à chaque instant à perdre ses possessions par l'avidité de personnes riches et puissantes, et ne pas me soumettre à nommer des commissaires pour s'informer de leurs affaires et leur faire rendre justice? Si je l'ai fait, c'a été avec bonne intention; et si l'argent est mal employé, ce n'est pas de ma faute. * Enfin Messieurs, je ne vous tiendrai pas ici davantage, il fait froid, et il en a déjà été dit trop long; et je finirai en vous observant seulement, que Mr. Doucet, le Collegue de Mr. Laterriere, je suppose, joue ici un très vilain rôle, peut-être vient-il ici comme un Francmaçon aussi, (car c'est lui qui est le Trésorier des Francmaçons,) pour favoriser l'Election du Dr. Laterriere, mais je crois plutôt qu'il est envoyé pour servir de machine au Gouvernement par son beau-frère Mr. Christie qui dépend du gouvernement et de plus qui est un instrument de Mr. Caldwell le receveur général. Sachez aussi que Mr. Christie est un Francmaçon!! et que tous ces gens-là par le serment qu'ils prêtent sont obligés de se servir les uns et les autres. Mr. Laterriere a eu aussi des lettres de recommandation de Mr. Valliere; et Mr. Valliere est un Francmaçon!! ce qui vous prouve que tous ces gens-là s'entendent.

Enfin après avoir débité toutes les injures qui lui vinrent à la tête, il finit en assurant les habitans qu'il avait toujours fait son devoir, qu'il continuerait à le faire et que s'ils étaient contents de lui, il espérait qu'on lui donnerait trois horra.—Ce qui lui fut donné avec tout l'entousiasme possible.

Mr. La gueur prit alors la parole et leur dit: que pensant les avoir ser-

* Mr. Panet oublia de leur dire qu'il dinait chez le Juge en Chef la veille ou le jour qu'il s'agissait de soutenir les accusations portées contre lui par la Chambre d'Assemblée, et que certainement il doit se rappeler qu'il était membre alors.

* Autre raison pour l'engager de voter £1000 à l'Orateur.

* Ceci est la chose la plus juste qu'ait mentionnée Mr. Panet.

vis de la manière la plus équitable; et que le Parlement ayant été cassé parce qu'il avait voulu prendre soin de leurs bourses aussi bien que Mr. Panet, il croyait de son devoir de se présenter de nouveau; s'ils croyaient qu'il se fût mal conduit, d'en nommer un autre, mais que, s'ils pensaient qu'il eût fait son devoir, il espérait leur support; qu'il s'était présenté deux fois pour se faire élire et que ç'avait été unanime, mais comme il s'y étoit trouvé bien peu de personnes, et qu'aujourd'hui il en voyait un grand nombre, il voulait savoir si tout le monde étoit content de lui, en le récompensant d'un horra.—Horra! horra! horra! pour Mrs. Lagueux et Panet, *point de Franc-maçons!*

Nous entrâmes dans la chambre où des bancs un peu élevés avaient été préparés, Mrs. Lagueux et Panet avec leur suite, consistant en l'Officier Rapporteur qui est un petit Notaire de la Baye St. Paul, nommé par leur recommandation à cette situation,* Mr. Simon grand personnage de la Baye St. Paul,* Mr. Bouchard, Meunier du moulin du Séminaire, homme très actif dans son emploi et, je suppose, considéré comme très utile aux Elections, car il n'étoit pas la comédie électeur, n'ayant pas le droit de voter, trois hommes de la baye, plusieurs habitans de confiance, et pardessus tout Mr. Gagnon, *négociant* du Palais, qui n'a pas voulu ou peut-être dont on a pas voulu faire un prêtre, mais qui dans ces occasions est flatté de la confiance des gens dévots. Etant montés sur quatre madiers, ces Messieurs crurent de leur devoir d'ordonner à l'Officier Rapporteur de demander de qui des quatre Messieurs présens ils voulaient pour être leurs Représentants? La chambre qui n'étoit assez grande que pour contenir leurs partisans, se trouva à crier unanimement, *Mess. Lagueux et Panet!* alors ces Messieurs voulaient absolument que l'Officier Rapporteur les déclarât élus, et ce fut avec la plus grande peine du monde et même en lui disant quelques injures, que je parvins à lui faire entendre raison, lui montrant des électeurs prêts à me donner leurs voix. La preuve en étoit convainquante, puisque deux ou trois heures après j'en avais 18.

L'Officier Rapporteur m'ayant, après beaucoup de sollicitations et même de menaces, accordé la faveur de prendre le nom du peu d'électeurs qui se trouvaient présens pour voter pour moi, les choses continuèrent assez tranquillement, sauf quelques explications sur des matières religieuses dont Mr. Panet paraisait faire un excellent usage, et quelques invectives sur le compte des pauvres Franc-maçons, qui ne valent pas la peine d'être rapportées. Cependant une de ses remarques m'a paru si intéressante que je croirais ne pas lui rendre justice si je ne la mettais au jour. Cette remarque des plus lumineuse, et qui doit pour jamais empêcher les Franc-maçons de devenir législateurs, contient neuf mots, sortis, nous dit-il, de la bouche de son grand-père expirant: "Les Franc-maçons sont une bande de sacrés bêtes"—Le Poll fut à jour à dix heures le lendemain au matin.

La journée ne m'ayant pas été des plus favorable, je me rendis à mon logis avec Mr. Cull l'Arpenteur, qui m'offrit généreusement d'aller à St.

* Les Habitans de L'ange Gardien avec la plupart desquels il étoit parent, lui disaient souvent, en venant voter pour Mrs. Lagueux et Panet, Charles, Charles, prends-nous donc, tu sais que nous sommes du bon côté.

• Il disoit qu'il fallait nommer les deux mêmes Représentants pour mortifier le Gouvernement.

Péretol pour tâcher de faire venir des voteurs de mon côté pour le lendemain, ce qui lui réussit parfaitement comme je ferai voir par la suite. Enfin, rien de plus ne se passa jusqu'au lendemain à dix heures, où nous réunies à la charge. Ayant eu la veille, des reproches de la part de plusieurs habitans, et que je ne méritais certainement pas, pour, les avoir désaies-ils, méprisés et insultés en les traitant de bêtes, non qualifiés pour être membres du Parlement, je crus nécessaire de m'expliquer sur l'interprétation malicieuse que l'on avait donnée aux observations que j'avais cru de mon devoir de leur faire, en les assurant que personne ne respectoit plus que moi les Cultivateurs, parcequ'ils étaient le support des états; mais que je ne croyais pas qu'un habitant sans éducation dût aspirer à remplir une charge qui exige non seulement des connaissances, mais les talens nécessaires pour rendre justice à son pays et à ses constituans; que le choix étoit difficile à faire, mais que rien ne méritoit plus leur attention; que si ce que je leur avais dit les avait insulté, j'en étois extrêmement mortifié, qu'ils devoient bien s'imaginer que je n'étais pas venu avec cette intention, vû que je devois chercher à obtenir leurs suffrages, mais que mon caractère n'étoit pas celui d'un flatteur, que je leur avais donné, ma façon de penser avec toute la franchise possible, et que s'ils ne l'approuvaient pas, j'en étois des plus fâché.

Que je ne pouvais pas passer sous silence les réflexions viles qui avaient été faites sur l'institution des Franc-maçons, sans essayer de leur prouver combien respectable elle étoit, ayant à sa tête des Princes du sang; que plusieurs des Prêtres Français qui étoient venus dans ce pays-ci étoient Franc-maçons, que l'abbé de Calonne étoit Franc-maçon, que Mr. de Borniole étoit Franc-maçon, que M^s. Desjardins étoit Franc-maçon, et une quantité d'autres que nous ne connaissons pas.—Mr. Panet m'interrompit pour dire que l'abbé de Calonne avoit fort bien dit en chaire que lorsqu'il étoit en France, il s'en alloit en enfer en carrosse, et qu'il étoit bien content d'être venu dans ce pays-ci pour abandonner toutes ces folies-là et faire son salut, qu'en outre l'abbé Baruel avoit remarqué que l'institution des Franc-maçons avoit été formée pour abolir le Christ et soutenir des plans révolutionnaires à la tête desquels étoient Mrs. d'Alembert, Diderot, Voltaire &c. &c. &c. qu'il pensoit bien, malgré cela, que la Franc-maçonnerie d'aprèsent n'étoit pas aussi mauvaise, qu'il s'y trouvoit des honnêtes gens, mais chez qui? chez les Protestans, les Calvinistes, les Lutheréens, &c. &c. &c. Je ne pus soutenir plus long-temps des sottises aussi abominables, et je dis à Mr. Panet qu'il auroit à se ressouvenir de tout ceci en peu de temps, qu'il devoit sçavoir qu'en attaquant un corps aussi respectable, il se faisoit un grand nombre d'ennemis, que j'avois vu que notre respectable Gouverneur futur le Comte d'Alhousie étoit Franc-maçon, et que tout ce qu'il venoit de débiter ne serviroit pas à le rendre recommandable à ses yeux; que l'expérience devoit lui montrer qu'il y avoit le plus grand danger à attaquer aucun corps ou institution quelconque, qu'il en avoit une preuve fraîche à sa mémoire, où un représentant manqua de payer de sa vie, la liberté qu'il avoit prise de tourner en ridicule le corps des Médecins, et que la pareille chose pourroit fort bien lui arriver.—Il se leva alors d'un ton emporté, disant qu'il ne craignoit pas mes menaces ni celles des Gouverneurs; qu'il ne craignoit ni le Gouverneur ni les Prisons, qu'il venoit à soutenir les droits du peuple, qu'il étoit contre le Gouvernement et que tout ce que je lui dirais n'épouvanteroit pas.

Je crus qu'il était temps de mettre fin à une conversation aussi ridicule, en lui promettant cependant d'exposer toutes ses prouesses sur les Papiers publics, seul moyen de justification qui me restât. Comme il avait fait des réflexions les plus méchantes sur le caractère de Mr. Lee, je fis mon possible pour leur prouver qu'il n'était pas un homme aussi méprisable que Mr. Panet voulait le donner à entendre, puisque la ville de Québec le choisissait pour un de ses représentants, qu'il n'était pas encore élu, mais que je pouvais les assurer qu'il le serait, car il paraissait être supporté par tout ce qu'il y avait de respectable. * Mr. Panet se leva et les assura que Mr. Lee ne serait pas élu, que la raison en était bien claire, qu'il n'était supporté que par les Anglais et quelques Canadiens qui n'avaient pas plus de religion que lui, avec quelques-uns peut-être de la basse-classe Canadienne, mais que tous les gens respectables Canadiens, attachés à leur religion étaient contre lui, et qu'il était certain qu'il ne serait pas élu.

Les voteurs ne venant que toutes les heures, je demandai à Mr. Panet s'il était déterminé de rester encore une journée à Ste. Anne; il me répondit que oui. Alors, lui dis-je, il n'est pas nécessaire que je garde mes hommes ici, et je m'en vais les envoyer dîner. C'est bon, c'est bon. Une heure s'étant passée sans qu'il y eût de voix de données, je pris ma montre et je dis à ces messieurs que l'heure était passée, qu'ils fissent venir des voteurs. Bon, dit Mr. Panet, c'est justement ce que nous voulions, nous sommes élus. Je demandai à l'Officier Rapporteur de transporter le Poll à la Baye St. Paul, et de m'accorder deux minutes pour envoyer chercher les trois électeurs requis par la loi que je gardais exprès pour demander le transport du Poll, mais cela me fut refusé; j'offris un chelin à un petit garçon pour aller chercher mes hommes; mais on lui défendit de marcher pour un Francmaçon: si bien que me trouvant seul au milieu de tous ces braves gens-là, je crus que le plus expédient était de me retirer tranquillement. Comme je m'en allais, un habitant prit sur lui de m'insulter en me disant d'aller mettre mes petits tabliers avec mes rubans rouges, ce que je n'étais pas d'humeur à souffrir alors; et dans un moment de colère, je le saisis à la gorge; dans un instant toute la clique m'entoura, et j'ai les plus grandes obligations à Mr. Lagueux pour m'avoir protégé dans un moment où je n'en aurais pas été quitte à bon marché. Quelle fut ma surprise en sortant à la porte de voir Mr. Cull, arrivant de St. Féréol avec 30 voix. Je lui dis qu'il n'était plus temps, que le tout avait été terminé de la manière la plus honorable de la part de ces messieurs, et que les habitans paraissaient satisfaits de l'interprétation qu'ils avaient donnée à la loi; que je retournais à Québec aussi promptement que possible, pour prendre l'opinion de mes amis et savoir ce que je devais faire.—Je tiens pour certain depuis qu'ils ont agi contre l'intention de la loi et qu'ils n'avaient pas le droit de clore le Poll avant la quatrième journée.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à donner mon opinion sur les Elections, chose dont je n'avais aucune idée avant que l'expérience m'eût rendu capable de juger des effets qu'elles pouvaient produire sur les dispositions du peuple, étant conduites de la manière ci-dessus mentionnée. Je ne m'entendrai pas bien au long, car j'ai déjà abusé de la patience de mes lecteurs.

Au moment où les Elections ont lieu, une grande agitation se fait sentir dans les esprits; les idées de liberté du peuple flattent l'amour-propre de ceux qui veulent le représenter; les divisions dans l'opinion publique

* Mr. Lee a été élu avec une grande majorité depuis ce temps.

augmentent; chacun veut prouver que l'établissement d'un nouveau système politique est nécessaire; les uns mettent en avant les inconvéniens de l'ancien ordre des choses, les autres ne conçoivent rien de plus désirable que la faveur de ceux qui gouvernent, et tous finissent pas s'accorder sur le *nec plus ultra* qui est l'intérêt personnel.

Je suis bien loin de blâmer aucune personne qui cherche à rendre service à son pays et à ses compatriotes, en employant des moyens honorables, mais je blâme fortement celles qui emploient des mesures contraires à l'avancement des connaissances et de l'éducation, (objets si utiles aux intérêts du pays) et même qui tendent à rendre méprisables aux yeux du peuple, non seulement le Gouvernement sous lequel il est heureux, mais tous ceux qui ont le moindre emploi public. Qu'il faille de l'opposition dans la Chambre d'Assemblée pour mettre un frein à l'ambition des gens en places, qui forment la partie aristocratique, de notre Constitution, personne n'en doute; mais aussi personne ne doute qu'il est aussi dangereux, que l'opposition ou la partie démocratique jouisse de plus de pouvoir que la partie aristocratique; ces pouvoirs doivent être égaux, s'il est possible, car je ne sais lequel des deux serait plus despotique. Il est donc aussi dangereux de faire croire aux habitans du pays que toutes les personnes employées par le Gouvernement sont ennemies de leurs intérêts, qu'il le serait de leur donner à entendre que le Gouvernement doit être entre les mains des représentans du peuple: car ce serait leur donner une fausse idée de la Constitution.

Il me semble qu'au lieu d'encourager les préjugés et la superstition, ou plutôt au lieu de mêler la religion à la politique, au lieu de s'occuper à ternir le caractère des personnes auxquelles on en veut, au lieu d'entretenir la division parmi les Anglais et les Canadiens, par des remarques aussi absurdes que peu politiques; il serait plus à propos d'instruire les habitans du pays sur les principes de leur Constitution et sur la nécessité absolue qu'il y a de respecter les autorités, car sans cela, le bon ordre ne peut pas exister. S'il s'introduit des abus, s'il se commet des injustices, qu'on se plaigne, et qu'on soutienne ces plaintes avec fermeté, jusqu'à ce qu'on ait obtenu justice, mais ne mettons pas sur le compte du Gouvernement, ce qui en réalité, provient de la foiblesse, de l'ambition et de l'appétit du gain, dont sont malheureusement attaqués quelques Représentans du peuple.

PRE. DE SALES LATERRIERE.

Québec, 22 Avril, 1820.

P. S. Je suis autorisé de Mrs. Vallières de St. Real représentant la Haute-Ville de Québec, Christie et Plamondon, d'informer les personnes qui étaient présentes aux différens discours de Mr. Panet, à la tenue du Poll à Ste. Anne, que lui Mr. Panet a nié avoir dit aucune chose contre l'institution des Fraucmaçons, qu'au contraire il les considérait comme des gens les plus honnêtes et les plus respectables, qu'il a nié de plus avoir dit aucune chose contre Mr. Plamondon l'Avocat, et contre Mr. Christie.— Enfin je ne suis aucunement surpris qu'il ait maintenant honte de sa conduite, et qu'il nie tout ce que j'ai avancé ci-devant, mais je suis bien aise de faire voir aux personnes qui étaient présentes à l'élection, qu'elle confiance elles peuvent mettre sur la parole d'un homme qui nie tout ce qu'il a avancé publiquement.

niveau
ouvé-
plus
s'ac-

e ser-
nora-
raires
s aux
ux du
mais
sition
gene
tion,
angé-
pou-
x, s'il
Il est
es les
érêts,
être
r une

, ou
per à
entre-
aussi
habi-
é ab-
peut
qu'on
qu'on
ment,
tit du
s du

RE.

ant la
onnes
ue du
contre
omme
avoir
tie.—
con-
n aise
e con-
ut ce

